



CONCERTATION CITOYENNE
SUR LES PERSPECTIVES
D'AVENIR
DE LA **COMMUNE D'ALLOS**



Val d'Allos



RÉUNION DU 28 MAI 2025

POURQUOI RÉALISER UNE CONCERTATION CITOYENNE ?

Objectif

Fixer une vision claire sur l'avenir de la commune d'Allos et sur le devenir du Ski Alpin au Seignus à la population.

Boîte à idée

Aucune solution concrète n'a été proposée

Budget 2025

Impossible financièrement pour la commune d'Allos de maintenir de telles restrictions

Timing

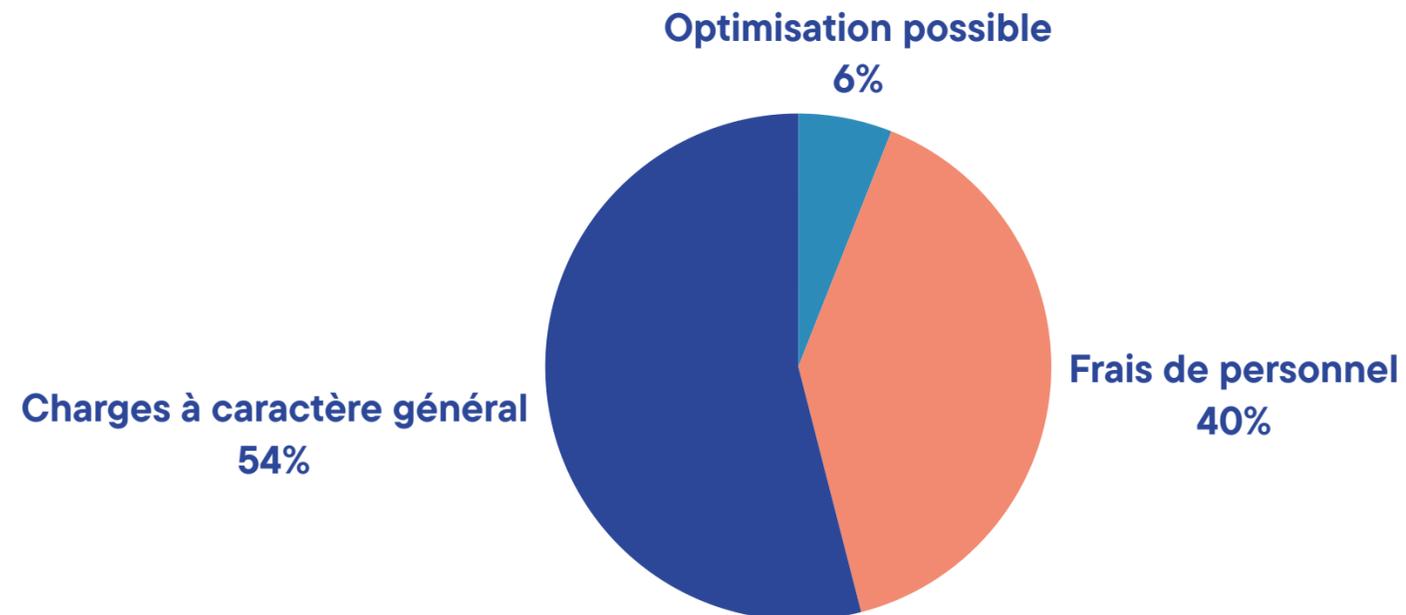
Choix proposés dans la concertation pour la saison d'hiver 2026/2027 et les suivantes.

RAPPEL DES COÛTS D'EXPLOITATION DU SEIGNUS EN TOUTE TRANSPARENCE

Recettes 2025 : 1 160 000 € HT

Déficit prévisionnel : 688 000 € HT

**Charges d'exploitation incompressibles 2025 :
1,7 à 1,85 millions d'euros**



**Optimisation possible notamment sur l'électricité
et rachat dameuse**

**La station doit gagner plus de 40%
de Journées Skieurs pour arriver à l'équilibre**
(% jamais gagné par une station et encore
moins avec une autre station à 7 km)

Elle doit s'appuyer sur une **offre d'hôtellerie
et de restauration actuellement très limitée
sur le Seignus.**

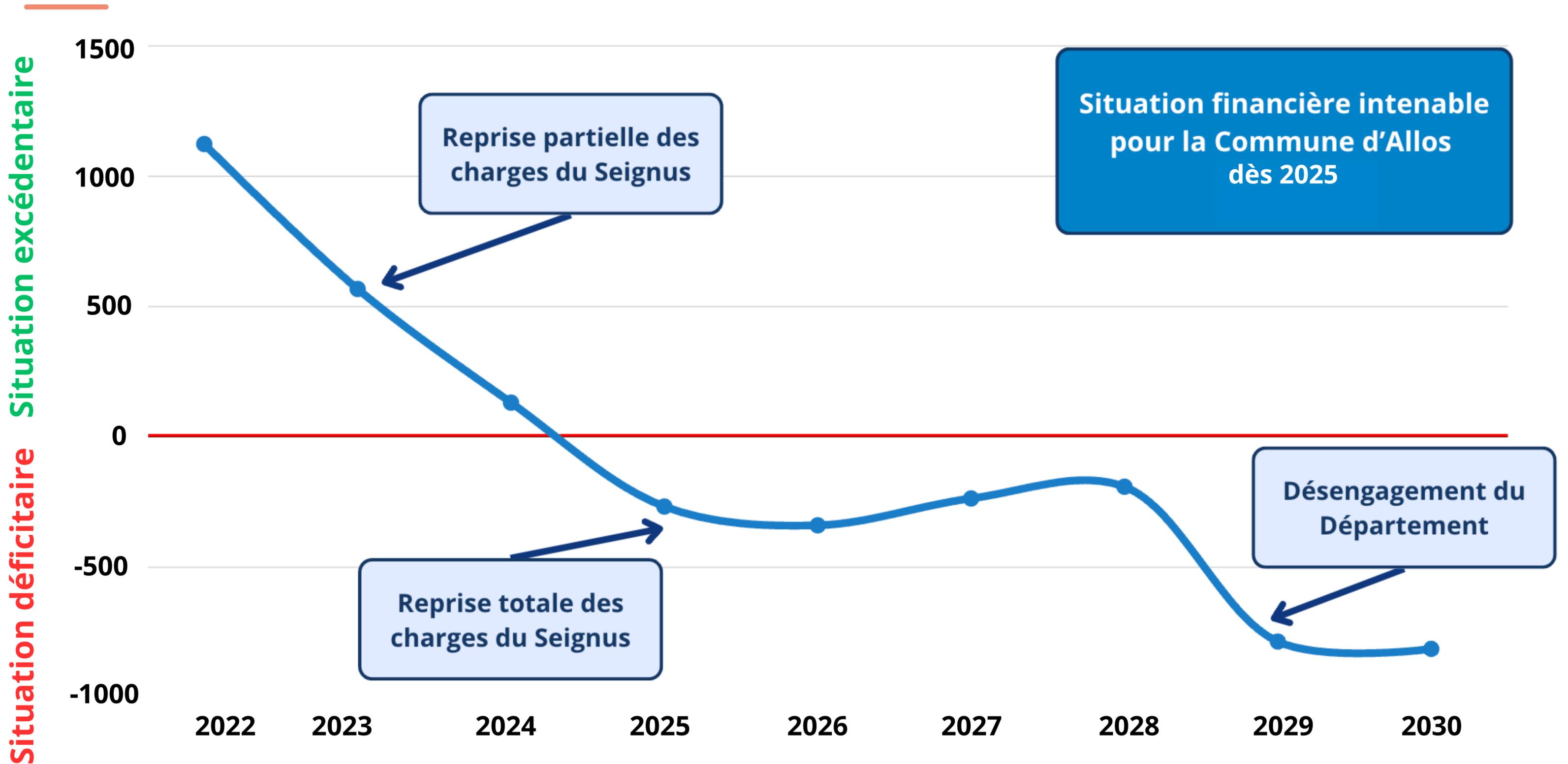
Il est donc utopique de croire qu'un équilibre en l'état actuel est atteignable.

RAPPEL DES COÛTS POUR LA COMMUNE

Coût global du Seigneur pour la commune d'Allos en 2025

Dépenses	Montant en € en 2025	
Contribution de la commune au SMSA	856 000€	Contribution Fonctionnement : 665 000€ <ul style="list-style-type: none">• Déficit• Investissements de la régie (piste verte, Grande Inspection Font Frède...)• Charges de fonctionnement du syndicat mixte du Seigneur
Reprise de l'emprunt de la CCAPV (sur 8 mois) (sur 12 mois : 263 000€)	175 000€	
Mise en place de navettes pour remplacer les Guinands	130 000 €	Contribution Investissement : 191 000€ <ul style="list-style-type: none">• Investissements du syndicat mixte du Seigneur (jardin d'enfants, démantèlement des Guinands, détournement de la bosse à Combet)
Dépenses globales 2025	1 161 000€	

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTO-FINANCEMENT 2022-2030



2025 - UNE SITUATION FINANCIÈRE INTENABLE : 3 DÉCISIONS POSSIBLE POUR LES ELUS

Décision directe du conseil municipal sur augmentation fiscalité, arrêt ski alpin ou réduction périmètre domaine skiable



Délibération à prendre en conseil municipal. Si augmentation de la fiscalité voir budget 2026. Si impact sur le périmètre du Seignus voir avec le SMSA pour réduction du périmètre ou arrêt Ski Alpin.

Décision de rester en l'état et reporter le problème d'un an avec la même situation en 2026

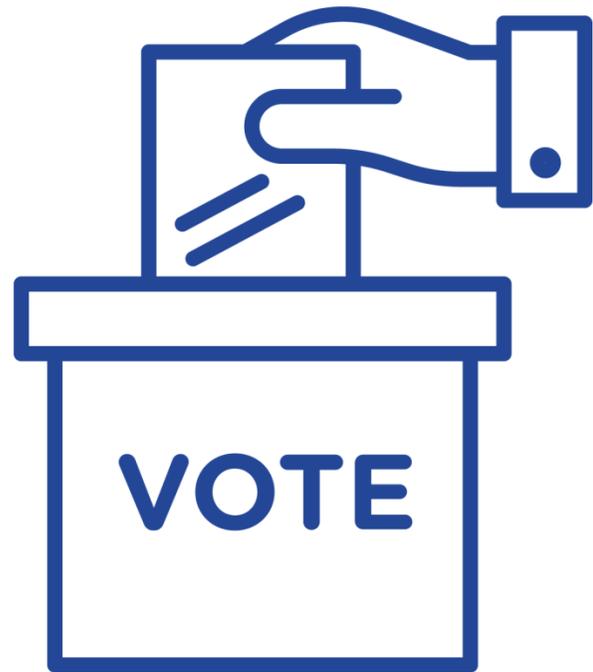


Décision de faire participer la population aux choix en réalisant une concertation citoyenne avant l'été (avant la période pré électorale)



Lancement de la concertation en juin avec 3 choix :
-Augmentation forte de la fiscalité pour maintien du ski alpin en l'état sans diversification
-Conservation partielle du ski Alpin sur le Seignus et développement d'une offre diversifiée avec augmentation modérée de la fiscalité
-Arrêt de l'activité ski Alpin sur le Seignus et développement total d'une nouvelle offre

MODALITÉS DE CONCERTATION



LA CONCERTATION SE DÉROULERA DU 4 AU 28 JUIN 2025.

Votes en ligne : du 4 au 27 juin 17h - jeparticipe.mairie-allos.fr

Votes en présentiel : 28 juin en salle des fêtes d'Allos de 9 à 18h.

Le vote est anonyme.

À l'issue de cette journée un dépouillement public officiel sera réalisé par un huissier de justice pour valider la conformité de la décision des administrés.

MODALITÉS DE CONCERTATION

Les personnes pouvant participer à la consultation sont les suivantes :

DOMICILIÉS OU HABITANTS DE LA COMMUNE

- Facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe
- Attestation d'assurance (de moins de 3 mois) ;
- Quittance de loyer (de moins de 3 mois).

CONTRIBUABLES

- La taxe d'habitation sur résidence secondaire 2024 ;
- La taxe foncière, sur propriété bâtie ou non bâtie 2024 ;
- Les cotisations foncières des entreprises 2024

PERSONNES GÉRANTES OU ASSOCIÉES MAJORITAIRES D'UNE SOCIÉTÉ FIGURANT SUR LE RÔLE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNALES

- document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune

INSCRITS LISTES ÉLECTORALES

Si vous êtes déjà inscrit.e sur les listes électorales, munissez-vous de votre carte électorale ou de votre carte d'identité.

Les pièces d'identité sont demandées pour chaque situation de vote

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES CHOIX QUI SERONT PROPOSÉS PENDANT LA CONCERTATION

CHOIX 1

Maintien d'une activité fortement orientée vers le Ski Alpin sur le Seignus et pas de possibilité de développement d'une offre diversifiée

Ce choix prévoit la poursuite de l'exploitation des secteurs Clos Bertrand, Font Frède, Autapie, voire Gros Tapy. Maintien de l'activité Bike Park.

Augmentation de l'ensemble des impôts locaux de 30 à 35% (Taxes foncières et taxe d'habitation)

CHOIX 2

Conservation partielle de l'activité de ski alpin sur le site du Seignus tout en développant une offre diversifiée

Ouverture du bas du domaine skiable (Clos Bertrand). Maintien de l'activité Bike Park. Développement d'une offre diversifiée cohérente sur les 3 sites.

Augmentation de l'ensemble des impôts locaux de 10 à 15% (Taxes foncières et taxe d'habitation)

CHOIX 3

Arrêt de l'activité de ski alpin au Seignus au profit d'un développement complet de nouvelles activités.

Arrêt du ski alpin et maintien de l'activité Bike Park. Développement d'une offre diversifiée complète et complémentaire sur les 3 sites.

Pas d'augmentation des impôts locaux.

MODALITÉS D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ SKI ALPIN

Le maintien d'une activité fortement orientée vers le Ski Alpin reviendrait à **conserver une activité identique à actuellement** à savoir : l'ouverture des remontées mécaniques suivantes : Clos Bertrand, Autapie, Font Frède, Gros Tapy sur un mois (voir investissement 2026)

IMPACT FINANCIER

Les dépenses et le coût pour la collectivité n'étant pas réduits dans ce scénario ci, **il est obligatoire de trouver de nouvelles recettes. L'augmentation de fiscalité a été estimée par le cabinet d'expert-comptable entre + 30% et + 35% sur tous les impôts locaux** : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation). À la sortie du Département (fin 2028), et dès le budget 2029, **une augmentation de + 10% de l'ensemble de la fiscalité** sur la facture du contribuable permettrait de maintenir l'activité Ski Alpin sur le Seignus. Ces modalités de variation de la fiscalité permettront à la commune de maintenir une **capacité d'autofinancement aux alentours de 800 000 €**.

AU NIVEAU DE LA DIVERSIFICATION

À travers ce choix ci, la **diversification n'est pas engagée** car le principe est de **rester sur une offre fortement orientée vers le Ski Alpin sur le Seignus**.

MODALITÉS D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ SKI ALPIN

Le maintien d'une **activité partiellement orientée vers le Ski Alpin** reviendrait à **conserver le bas du domaine skiable avec un lien avec les socio-professionnels de la station et un fonctionnement exclusif sur le Clos Bertrand.**

IMPACT FINANCIER

Les dépenses et le coût pour la collectivité sont réduits mais pas de manière suffisante pour empêcher une augmentation de fiscalité.

Budget prévisionnel :

Dépenses de fonctionnement estimées à 800 000 € (déficit estimé à 400 000 €)

Dépenses d'investissement : 100 000 € par an pour de nouveaux investissements

En complément, le **SMSA porterait des investissements** annuels à hauteur de **200 000 € par an.**

La contribution de la commune d'Allos est alors estimée à 300 000 € (déficit de fonctionnement, investissement régie et contributions investissement)

L'augmentation de fiscalité a été estimée par le cabinet d'expert-comptable **entre + 10% et + 15% sur tous les impôts locaux** : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation)

Ces modalités de variation de la fiscalité permettront à la commune de maintenir **une capacité d'autofinancement aux alentours de 800 000 €.**

AU NIVEAU DE LA DIVERSIFICATION

La diversification sera mise en place à hauteur des capacités d'autofinancement dégagés par l'augmentation de la fiscalité mais aussi par **l'exploitation du bas du domaine skiable.** Elle devra être étudiée pour être **complémentaire de l'offre de ski alpin** proposée sur le bas du Domaine skiable du Seignus. En fonction des capacités de financement plusieurs projets seront étudiés.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES 3 CHOIX

CHOIX 3

MODALITÉS D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ SKI ALPIN

Ce choix entraîne **l'arrêt de l'activité du Ski Alpin sur le Seignus**.

En revanche, **l'exploitation estivale du Bike Park continuera**. Si ce choix est validé, une étude sera engagée pour voir si le Bike Park doit **fonctionner avec les remontées mécaniques ou avec un autre système de montée des vélos**.

IMPACT FINANCIER

Dans ce scénario, il n'y a **plus de contributions communales au SMSA** car **le Syndicat serait dissout** de fait et **l'accompagnement du Département à travers le Syndicat s'arrêterait** (un accompagnement sous une autre forme pourrait être négocié).

De fait, **aucune augmentation de fiscalité n'est nécessaire pour maintenir une capacité d'autofinancement aux alentours de 800 000 €**.

AU NIVEAU DE LA DIVERSIFICATION

À travers ce choix ci, **la diversification serait poussée au maximum** afin de donner une nouvelle identité au Seignus.

En fonction des capacités de financement et de l'accompagnement dont la commune pourra bénéficier par les partenaires, **plusieurs projets pourront être étudiés** (voir point suivant).

Cette diversification devra se faire en lien avec les projets à développer sur Allos et sur La Foux d'Allos.

ET APRÈS ?

La commune d'Allos réalisera des études complémentaires en lien étroit avec les habitants et acteurs locaux

CHOIX 1

OU

CHOIX 2

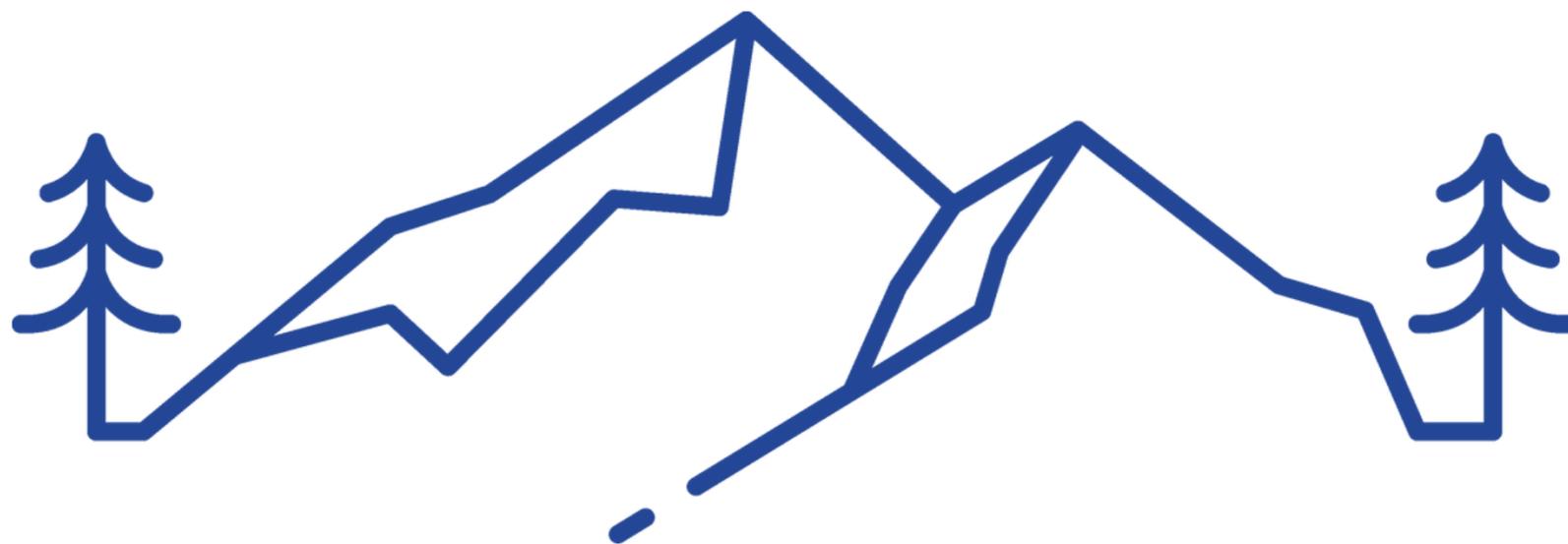
Études sur la fiscalité

CHOIX 2

OU

CHOIX 3

Études sur l'offre de diversification



DES QUESTIONS ?



VOTRE PARTICIPATION COMPTE !
PRENEZ PART À LA RÉFLEXION



jeparticipe.mairie-allos.fr

